



régularisation des congés payés

Par **rigolo73**, le **04/06/2012** à **10:51**

bonjour

je suis prof de tennis dans une association et depuis 4 ans ils ne m'ont pas réglés mes congés payés.

j'ai un contrat CDI a temps partiel de 54h par mois, hors en hiver j'ai besoin du gymnase pour travailler mais il arrive qu'il soit occupé pour d'autres manifestations (surtout les week-end), et dans ces cas la ma présidente me dit que je n'ai pas travaillé et me déduit ces heures du calcul de mes congés payés.

est ce légal?

comment dis je les calculer? (10% du brut de l'année)

il faut savoir que sur une année elle m'enlève 48h de cette façon...

elle me dois 271h et elle en trouve 147h sur 4 ans, que puis je faire??

Par **janus2fr**, le **04/06/2012** à **11:22**

Bonjour,

C'est à l'employeur de vous fournir du travail pour l'horaire prévu au contrat. S'il ne le fait pas, il doit au moins vous payer conformément au contrat.

Par **rigolo73**, le **04/06/2012** à **13:03**

merci de la réponse,

ma présidente campant sur ces positions je pense que je vais aller aux prud'hommes. ais je raison ?

Par **P.M.**, le **04/06/2012** à **14:33**

Bonjour,

Je pense que vous seriez fondé à le faire sans préjuger de la décision...